

01-APR-2011
2009-5097

MERGAL® 753

(Agent de préservation des matériaux)

Solution

Homologué en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE

1,2-benzisothiazolin-3-one.....44.9 %



CORROSIF POISON

**CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : 30022 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : KG

Troy Chemical Corporation
One Avenue L
Newark, N.J. 07105
973-589-2500

Mergal est une marque déposée de Troy Corporation

MODE D'EMPLOI: Ce produit ne peut servir qu'à des buts industriels à titre d'agent de préservation destiné aux fins de protection contre les émulsions de polymère, les émulsions de peinture et de vernis, les combustibles minéraux, les lattices, les adhésifs, les fluides servant à façonner les métaux, les composés pour joints et finis EIFS

Mergal®753 constitue un agent de préservation efficace pour l'application de produits mentionnés ci-haut. Il est conseillé d'utiliser le Mergal®753 dans les systèmes ou produits ci-haut mentionnés, y compris les produits industriels et institutionnels utilisés pour contrôler la croissance des bactéries et des champignons. Le taux recommandé est 0,006-0,11 % (pourcentage pondéral) de Mergal®753 dans le produit fini. Des essais sont suggérés afin de déterminer le niveau le plus efficace à l'intérieur des taux d'application de Mergal 753.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Corrosif. Cause des dommages sévères aux yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un masque complet avec respirateur à cartouche filtrante, des gants résistant aux produits chimiques, un tablier, une casquette, une chemise à manches longues, un pantalon long et des bottes lors de la manipulation de ce produit. Éviter d'inhaler les poussières. Ne pas ingérer. Nocif en cas d'ingestion. Éviter de contaminer la nourriture. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, boire et d'utiliser du tabac. Retirer et laver les vêtements contaminés avant l'utilisation.

PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Des mesures pour traiter un choc circulatoire une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas décharger l'effluent contenant ce produit dans les lacs, les rivières, les étangs, les estuaires ou les océans. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

ENTREPOSAGE : Mettre à l'abri du gel. Si le produit est gelé, le laisser se dégeler et bien le brasser avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression : Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon de le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme aux instructions de l'étiquette constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Fabriqué par :
Troy Chemical Corporation
One Avenue L
Newark, N.J. 07105

Lieu de fabrication :

Code de produit :
AK.753.112709

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))